

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023  
N°3**

Etaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Corinne BOULET, Alizée BRANA, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Angélique DEKENS, Sophie MAISTRE, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Était absent : M Pierre-André DEVIN

La séance est ouverte à 20h20 .

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 30 juin 2023 a été envoyé à tous les élus.  
Adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibération adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57, version modifiée**

Au précédent conseil cette nouvelle instruction avait été adoptée mais sans attendre le feu vert du comptable d'où la nécessité de la représenter au vote.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération pour effectuer un achat groupé de matériels informatiques pour l'école**

L'achat groupé de ces matériels peut être confié à Gironde numérique, organisme départemental au service des collectivités territoriales, qui peut proposer des prix intéressants. Une convention d'achat doit être signée.

Adoptée à l'unanimité.

**Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent contractuel à temps complet dans une commune de moins de 1 000 habitants**

Il s'agit du poste de secrétaire de mairie. La démission simultanée du maire et de la secrétaire de mairie en mars 2023 a créé une situation exceptionnelle qui a été prise en compte par les autorités de tutelle. L'autorisation de recruter directement une contractuelle sans passer par la publication officielle d'une vacance de poste a été accordée à la commune de Louchats.

Lors du conseil municipal précédent la transformation du poste temporaire créé pour pallier l'augmentation provisoire de la charge de travail administratif en poste contractuel avait été votée mais pour respecter la procédure il faut d'abord fermer le poste de remplacement temporaire et créer un nouveau poste. Le niveau de formation universitaire exigé est respecté puisque la personne recrutée possède un BTS. Il est donc demandé aux conseillers d'approuver les deux étapes.

Adoptée à l'unanimité.

### **Augmentation du temps de travail sur un poste d'adjoint technique de 2e classe titulaire.**

Il s'agit de passer le temps de travail de ce poste de 25 35ème à 27,39 35ème en raison d'une charge de travail importante. Pour cela il faut fermer le poste à 25 35ème et ouvrir un poste à 27,39ème.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération sur l'octroi de bons-cadeaux pour résultats sportifs.**

Il est proposé de tenir compte des titres sportifs obtenus par des jeunes de la commune. La gradation des montants proposés pour résultats sportifs est calquée sur ce qui se fait déjà pour l'obtention de diplômes scolaires et universitaires.

Brevet des collèges	50 €	Titre de champion départemental en individuel	50€
		Titre de champion départemental en équipe	50€
CAP	60€		
Bac professionnel	70€	Titre de champion régional en individuel	70€
Bac général	70€	Titre de champion régional en équipe	70€
BTS	80€		
Licence	100€	Titre de champion national en individuel	100€
		Titre de champion national en équipe	100€
Master 1 et 2	120€	Titre champion international en individuel	120€
Ingénieur	120€	Titre de champion international en équipe	120€
Grandes écoles	120€		

Ces bons seront attribués sur justificatif de résultat jusqu'à 25 ans révolus. Ils sont non cumulatifs et doivent être remis en main propre.

Adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Informations diverses**

- Monsieur le Maire propose de remettre en place les vœux de la municipalité lors du prochain 1er de l'An ce que le conseil approuve à l'unanimité.
- Il demande à la commission Enfance-Jeunesse de réfléchir aux décorations de Noël en sachant que les actuelles sont complètement hors d'usage. La commission devra faire plusieurs propositions.
- La mairie sera fermée, comme à l'accoutumée au mois d'août, entre le 12 et le 20 août 2023. Le numéro d'appel pour urgence reste le numéro de la mairie 05 56 88 51 42

qui basculera automatiquement sur le numéro d'astreinte lequel sonnera chez un maire adjoint, le maire s'absentant sur cette période.

- La Communauté de communes du Sud-Gironde a demandé aux communes qui la constituent de bien vouloir appuyer sa délibération demandant la gratuité de l'autoroute de Bordeaux jusqu'à Langon afin de mettre fin à une injustice par rapport à Arcachon et Libourne. Une délibération sera proposée à un prochain conseil.
- Il est demandé de préciser le local de rangement de l'autolaveuse de la salle des fêtes. Le petit local qui ferme à clef est-il équipé d'une prise de courant pour recharger le dit matériel ?
- Les quelques 200 bouteilles d'eau minérale stockées depuis l'incendie sont périmées. Compte-tenu de la migration à la longue du plastique des bouteilles dans l'eau elles sont impropres à la consommation. Cette eau servira à l'arrosage des plantes.

### **Création d'adresses hébergées par Gironde numérique.**

Il est proposé de créer les adresses suivantes :

- secretariat@louchats.fr
- maire@louchats.fr
- urbanisme@louchats.fr

Il est également proposé de créer une adresse pour chacune des autres commissions et éventuellement pour chaque conseiller sur le même modèle.

### **Les travaux des commissions**

#### ***Enfance-Jeunesse***

Mme BRANA présente le devis de l'entreprise HAGS pour l'aire de jeux des petits. Le coût de l'équipement est de 25 009,92€ TTC auquel il faut ajouter 32 527,80€ TTC pour le sol. L'ensemble, de fabrication française, est garanti 20 ans pièces de rechange comprises. L'installation doit se faire par des artisans locaux. M. COTTEN demande cependant la provenance géographique des matériaux en particulier du bois. Question à poser à l'entreprise. D'autres devis sont attendus.

Pour le city-stade un devis de l'entreprise SAE est arrivé. L'équipement sera installé sur le sol actuel. Il sera entouré par une piste d'athlétisme pour un coût de 64 680€ TTC. L'A.N.S. peut subventionner entre 50 et 80% à condition que le dossier de demande lui parvienne avant le 30 septembre 2023. D'autres devis sont en attente. Avec la proximité des Jeux olympiques ce type d'équipement peut être éligible à des aides gouvernementales d'autant que le regroupement de l'aire de jeux, du city-stade et de l'école sur un même lieu est un

atout non négligeable.

## *Urbanisme*

### *La numérotation des voies de l'Aerial*

Trois voies ont été identifiées.

Pour leur dénomination les habitants devront se prononcer sur le choix d'un thème : oiseaux, plantes, noms occitan.

Le choix des noms définitifs sera du ressort des conseillers. La numérotation devra obéir à la réglementation ce qui signifie que les habitants ne pourront conserver leur numéro de lot comme numéro de voie.



### *Changement des fenêtres de la cure*

Deux devis sont arrivés. L'un propose de garder les encadrements, l'autre de les enlever. Ce dernier est meilleur marché! Il est à craindre cependant que la suppression des encadrements entraîne des dégâts. Les entreprises devront préciser leur offre. Un 3ème devis est attendu.

### *Le 1er étage de la mairie*

Mme HERMANN du département et un architecte du CAUE viennent le 27 juillet pour nous conseiller. Un plan établi par le maire précédent a été retrouvé en rangeant des archives. Il comprend un séjour et trois chambres. Un si grand appartement signifie une famille avec enfants ce qui n'est pas envisageable à l'étage surtout d'une mairie et sans jardin pour les jeunes. Le conseil penche plutôt pour deux ou trois petits appartements à l'usage de célibataires ou couples démarrant dans la vie.

Concernant le stationnement, ces logements n'auront pas de places réservées, la cour de la mairie accueillant plusieurs fosses d'assainissement.

M. KERKOUR suggère de matérialiser une place pour handicapé devant la mairie.

Il faudrait demander à M. SIRECH que ses employés laissent devant la mairie quelques places pour les administrés.

### *La salle des fêtes*

L'étude est reportée à plus tard compte tenu de l'ampleur des travaux. Il est à signaler, toujours au fil du rangement des archives, qu'un projet complet a été retrouvé sans que le précédent conseil en ait eu vent. Il servira de point de départ à l'étude future.

### *Le vestiaire du stade*

Monsieur le maire a demandé à l'assurance si les sommes proposées pour la reconstruction du vestiaire du stade et de la palombière pédagogique peuvent être reportées sur une autre

construction sur un autre lieu et si la date butoir pour présenter un projet de reconstruction peut être reculée compte tenu du changement de municipalité ce qui n'a pas laissé suffisamment de temps au nouveau conseil pour délibérer. On attend la réponse. L'idée d'installer un camping sur le stade a été avancée.

#### *L'assainissement du logement communal à Curton*

Le système d'assainissement ayant été endommagé par les camions de pompiers lors des incendies de l'été 2022, les travaux pris en charge par l'assurance vont être réalisés.

#### *Déclenchement de catastrophe naturelle*

Aucun signalement de dégradation de maison suite à des mouvements de terrain n'est jamais parvenu en mairie. Donc la procédure ne peut être déclenchée.

#### *Panneaux solaires et parc photovoltaïque*

Toute nouvelle construction ou rénovation entreprise par la mairie sera concernée par ce type d'installation. Une réflexion générale devra être menée. M COTTEN suggère d'éteindre l'éclairage public pendant la nuit pour des raisons d'économie et de préservation de la biodiversité rejoignant ainsi une très vieille demande de Mme MARTIN.

### ***Environnement***

#### *Sécurisation des abords de l'école*

Des travaux sont en cours pour que l'espace devant l'entrée de l'école soit entièrement piétonnier.

#### *Sécurisation des piétons devant l'épicerie.*

Un ralentisseur ne pouvant être mis en œuvre, des panneaux de limitation de vitesse si possible clignotant vont être posés et la matérialisation du passage piéton repeint. M. DEVIN se charge de faire établir des devis.

#### *Gestion de la forêt communale.*

M COTTEN informe qu'un plan de gestion sur 20 ans va être établi en collaboration avec l'ONF. Un projet national et international d'organisation de la forêt est en cours d'élaboration afin de préserver la biodiversité, d'assurer la résilience de la forêt et d'engager la création de lisières boisées de protection.

Il informe aussi que le Parc régional des Landes de Gascogne est en train de mettre sur pied un laboratoire du vivant.

Il propose de réfléchir à l'installation d'un espace pédagogique sur le pin maritime et aussi la possibilité d'installer un arboretum. On pourrait envisager de convier la population à y planter des arbres. Ces deux projets n'occuperont pas de grandes surfaces.

Le dispositif France 2030 et le label bas carbone peuvent être des sources de financement.

#### *Arbres dangereux le long des voies communales.*

Un recensement va être fait. Les propriétaires seront incités à les traiter, la commune ne pouvant intervenir sur des propriétés privées.

Le prochain conseil municipal devrait se tenir le vendredi 8 septembre 2023

La séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Marc Viguié

La secrétaire de séance  
Marie Christine Martin